CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.
Et autres lieux intermédiaires.—

Le bateau à vapeur MARIETTA, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

A LOUER.
Une MAISON située rue St. Anne, entre Royale et Condé, dernièrement occupée par M. A. Dupuy, s'adresser à M.
FELIX LABATUT.

A LOUER.
POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située rue Royale, entre Dumaine & St. Philippe, s'adresser à
9 août-3 BLANC & BRUGIER.

A LOUER.—Une Maison de 7 appartemens, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rues Mandeville et Amour.
23 juin CHS. HATREL, rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.
La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.
Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation, et les conditions seront libérales.
Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.
Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 53, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

A VENDRE par le soussigné, à des termes accommodans, un assortiment de VINS, consistant en:
23 demi-barriques Vin rouge, Médoc, 1ère qualité,
10 caisses dito dito dito,
5 caisses Champagne, 1ère qualité,
1 dito Vin Rives Altes, 1 dito Lunel, 3 dito Frontignan.
16 août CHS. HATREL, rue de Chartres, No 123

NOUVELLES VOITURES.—Récemment reçu par le navire Alabama, une BARROUCHE légère, [illegible] un seul cheval; deux CABRIOLETS et un élégant VAN-BUREN. A vendre par M. WALTON,
16 août rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

A bon marché! à bon marché!
RECEMMENT reçu, un joli assortiment de Souliers fins à la Jackson, d'un nouveau genre, pour hommes; un nouvel envoi d'excellentes Bottes en peaux de veaux; Souliers, Brodequins, Scarpins à boucles et [illegible]. Aussi, Brodequins pour les habitations. S'adresser au nouveau magasin No. 40, rue de la vieille Levée, près les Magasins bleus. J. C. AYER.
N'oubliez pas le No. 40 si vous voulez du bon et du bon marché! 16 août

AVIS.—Tous ceux qui doivent à la succession de Ja[illegible] Newman sont requis de payer entre les mains du soussigné, dûment nommé curateur; et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de vouloir bien les présenter pour en obtenir le règlement.
JOSEPH CLARK,
16 août curateur

SUCRE brut de la Havane 32 caisses sucre brut, en débarquement du brick Mary-Ann.
F. H. PETITPAIN,
14 août encoignure Chartres & Toulouse.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
ON recevra des soumissions, sous sceau, jusqu'au 1er. de septembre prochain, pour la construction d'une banque, d'après le plan adopté par la direction, et qui peut être examiné à la banque, tous les jours, de 9 heures à midi. (9 août) J. B. PERRAULT, caissier.

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans:
400 Barriques de Vin, des marques *Pouset, Bergasse & Leithforth*;
330 barils Eau-de-Vie blanche de 30 dégrés;
70 do. Vinaigre; 75 Barriques Vin de Bordeaux;
100 Caisses Vin Muscat;
150 Paniers Bouteilles vides françaises,
150 do. do. do. anglaises,
120 Barils Vin imitation Madère de 15 gallons chaque;
150 Caisses Savon français; 290 Paniers Huile;
100 Caisses Salaisons assorties;
5 Pipes Eau-de-Vie de Bordeaux;
25 Barils Vin Blanc; 30 Balles Amandes;
12 Balles Ficelle; 150 caisses Liqueurs fines;
15 Caisses Fromage de Hollande;
50 Balles de Bouchon, ayant droit au drawback;
80 Caisses Thé de Hyson;
20 do. do. Impérial;
25 do. do. Gunpowder;
25 Ses Poivre; 300 sacs Sel fin et demi-fin;
100 Pipes Huile à lampe; 200 Barils Whiskey;
50 do. do. vieux Monongahela;
500 Caisses Vin de Bordeaux assorties;
200 Caisses Savon de la marque "*James Blake & Co.*"
200 do. Chandelles de suif, No. 4, 5 & 6;
1000 Caisses Savon de diverses qualités;
50 do. Eau de Fleurs d'Orangers;
700 Rames papiers gris;
150 Caisses Amidon; 400 Barils Graisse;
10 Caisses Prunes en Pots;
5 Pipes Genièvre de Hollande;
125 Paniers Guignolet;
60 Caisses Blanc de Baleine;
50 milliers Cigares de la Havane.
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

SUCRE—30 boucauts sucre, en magasin, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
15 juillet 38, Nouvelle Levée

WM. FADEUILHE rue de Chartres No. 137, vient de recevoir un nouvel assortiment de papiers peint et bordures, qu'il offre à un prix très modéré.
A Louer—les appartemens fraichement tapissé rue de Chartres, No. 137. 26 juin.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, *rue du Maine*, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son états avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutées d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 5 mars—

A VENDRE en gros et en détail par le soussigné—16 boucauts jambons de Cincinnati, garantis de 1ère qualité et dont deux expressément préparés par Walker pour l'usage des familles. PAUL CIEUTAT, rue St. Philippe, No. 21.
Aussi: Tous les articles de grocerie en général et un assortiment de faïence qu'il offre à un rabais considérable, afin de clore cet article. 5 juillet.

25000 PIEDS de Planches, en débarquement et à vendre par BLANC & BRUGIER.

PIANOS FORTES & MUSIQUE.
LES soussignés viennent de recevoir par le brick Agnès & Ann, de Liverpool.
3 pianos fortes, *piccolos*, très élégants, de la manufacture de Robt. Wornum, de Londres, qu'ils offrent à vendre à des prix très-modérés, et avec entière garantie.
Aussi, par des arrivages récents du Hâvre.
Musique pour le piano forte, harpe, harpe et piano, pour 1 et 2 flûtes, guitare, &c. Des opéras nouveaux et romances pour piano forte et guitare, des publications les plus nouvelles.
E. JOHNS & CO.
11 juillet rue de Chartres, No. 113

100 SACS poivre de Sumatra en débarquement du brick [illegible], et à vendre par
3 juillet DUCROS & MORPHY.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 27 août 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Pentice, les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir:
John, mulâtre âgé de 27 ans; Dinah, négresse âgée d'environ 40 ans, Gloucester, nègre âgé d'environ 15 ans, et George, nègre âgé d'environ 19 ans.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 juillet

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 août 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie-Louise Tagiaco f. c. l. décédée épouse de François Victor h. c. l., les deux esclaves ci-après nommés et décrits, savoir: *Jeanne*, négresse créole, âgée de 42 ans, sachant faire un peu de tout; et *Jules*, fils de Jeanne, mulâtre créole, âgé d'environ 16 ans, apprenti charpentier et couvreur.
Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS Register des Test.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant Louis Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 juil

PAROISSE D'ORLEANS,
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Lundi 2 Septembre 1833, à 11 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Mme. Jeanne Desales, décédée épouse de Pierre Dulcidé Barran, rue Condé, entre St. Philippe et Ursulines, les Meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à sa succession.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour,
19 août W. F. C. DUPLESSIS, reg.

COUR DES PREUVES dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu PIERRE CLAPIER.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de feu Pierre Clapier, ait lieu en l'étude de Gustave Lugardeur, notaire public, MERCREDI, 28 DU COURANT, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics pour administrer les biens appartenant à cette succession et à l'effet de fixer les conditions auxquelles les dits biens seront vendus.
Par ordre de la cour.
19 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu qu'Urente Labat veuve de feu Sigismond Preschel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Sigismond Preschel, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
19 août W F C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers des *successions* d'Alexandre Gordon, Veuve Etienne Lacoste, Pierre Devergne, Thomas Fullam, Louis Charles Mallard et S. bina McPherson, de présenter leurs réclamations au bureau du Régister des Testaments, sous dix jours à dater de la présente publication, à l'effet que le *soussigné, administrateur des dites successions*, puisse rendre ses comptes, et faire la répartition des fonds qu'il a entre les mains.
Par ordre de la cour,
21 août W F C DUPLESSIS, rég

ESCLAVE MARRON.

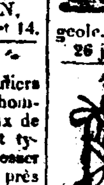

Détenu à la geole de police de Donaldsonville, un Nègre américain se disant nommé ISRAEL. Il se dit appartenir à M. Handy, demeurant sur l'habitation du juge Mathews, près de St.-Francisville. Le dit esclave est âgé d'environ 20 à 23 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces; bien fait et ayant le teint clair. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi et de le retirer de la geole.
ROBERT SCOTT,
26 juillet—4.1ps pour H. TREILLE, shérif

ESCLAVE MARRON.

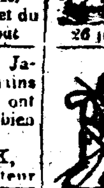

Détenu à la geole de police de Donaldsonville, le 26 juin 1833, un esclave se disant nommé PERROT et appartenir à Mme. Anselain, de la Nouvelle-Orléans. Le dit esclave est âgé d'environ 35 ans, et parle français. Il se dit créole. Le propriétaire est prié de le retirer de la geole.
H. TREILLE,
26 juillet—4.1ps shérif

ESCLAVE MARRON.

Détenu à la geole de police de Donaldsonville, le 10 juin 1833, un nègre se disant nommé MADISON et appartenir à Madame Bellevue, à la Nouvelle-Orléans. Il a été pris à bord du bateau-à-vapeur *Constitution*, et est âgé d'environ 20 ans; il est d'une faible complexion et parle français et anglais. Le propriétaire est prié de se conformer à la loi et de le retirer de la geole.
26 juillet—4.1ps H. TREILLE, shérif

ESCLAVE MARRON.

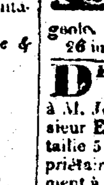

Détenu à la geole de police de Donaldsonville, le 4 juillet 1833, un jeune nègre américain se disant nommé ISAAC. Il a été pris à bord du bateau-à-vapeur *Watchman*. Il se dit appartenir à une femme de couleur libre à la Nlle-Orléans, nommée Jane. Cet esclave est âgé d'environ 12 à 14 ans, teint très-noir. Le propriétaire est prié de se conformer à la loi et de le retirer de la geole.
ROBERT SCOTT,
26 juillet—4.1ps pour H. TREILLE, shérif

DETENU à la geole de paroisse St. Jacques, un nègre nommé CHARLES AUSTIN et appartenant à M. John Evariste de la paroisse d'Iberville, près de monsieur Evariste Love, le dit nègre est âgé environ 30 ans, taille 5 pieds 6 pouces, et d'une forte constitution. Le propriétaire est requis de le retirer de la geole conformément à la loi.
Paroisse St. Jacques, le 10 août 1833,
19 août—3 MICHEL SANSON, dép. shérif

THOMSON & GRANT offrent à vendre, au No. 41, rue de la Levée:
400 barils Eau-de-Vie d'Espagne,
50 pipes, 40 demies-do et 30 quarts eau-de-vie de Cognac
40 quarteaux imitation Cognac,
5 pipes et 60 barils Eau-de-Vie du pays, 1re et 4e pr.
120 pipes Genièvre de Hollande,
13 do. Genièvre de White, imitation Hollande,
500 barils do. de Baltimore, qual. supérieure de Campbell
21 bts. Rum de la Jamaique, 3 do. Whiskey irlandais,
60 pipes, 30 demi-pipes, 340 quarteaux et 15 barillets Vin des Canaries, marque de Cogwell et autres, ayant droit au *debenture*.
6 pipes et 50 quarteaux Vin de Ténérif,
1 pipe, 7 demi-pipes, 5 quarteaux Vin d'Andalousie, brun et pale,
7 demi-pipes et 5 quarteaux Porto de Tarragone,
5 pipes Vin de Catalogne,
20 quarteaux Madère de Marseille,
4 pipes et 8 demi-pipes vieux Madère, *London particular*,
1 demi-pipe Madère *Tinte*,
1 do. Mansley, do.
36 barils Anisette blanche, Parfait-Amour, Huile de girofle, et Liqueur à la menthe,
150 caisses Liqueurs assorties et Vins de bitter,
7 boucauts Jus de Citrons,
8 bts Bierre, 30 barriques Huile de baleine,
20 barils Huile d'automne; 50 do. de baleine, clarifiée,
80 do. Huile de tanneurs,
4 barils et 4 caisses Arrow-Root de Bermuda,
170 fréquins Beurre de Goshen,
300 caisses Chocolat de Poillon, Nos. 1 et 2,
140 do. Chocolat doux,
120 do. Thé impérial,
50 do. Thé de Bohea, 5 do. de Souchong, 5 [illegible]
30 do. Moutarde, 16 do. Poivre de Cayenne [illegible]
12 bls. et 40 caisses Gingembre,
30 barillets Orge perlé, 100 bls. Sucre en [illegible]
400 barillets et 600 cais. Tabac manufacturé [illegible]
50 caisses Chapeaux gris et noirs,
8 do. Casquettes de veau-marin pour [illegible]
173 malles et 22 caisses Bottes et B[illegible] Brodequins pour hommes, femmes [illegible]
200 caisses Savon de Luke Fay, No. [illegible]
3 do. Savon fin, 3 bar. Madder fra[illegible]
6 do. Madder hollandais, [illegible]
20 caisses Papier [illegible]
150 rames Papi[illegible]
12 caisses [illegible]
750 ballots [illegible]
80 barils [illegible]
10 ballots [illegible]
50 pièces T[illegible]
24 Garde-feux patent[illegible]
300 rames Papier à enve[illegible]
300 sacs Poivre,
Un envoi de Vases anglais, plaqués; T[illegible] cuivre, et en fil de fer; caisses de Hâches; barriques de Houes; Tabac de Macouba, par livres et demi-livres, Tabac à chiquer, Malles vides, Brai, une caisse Gingas, Cirage de Henry & Sons. 5 août

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc de première qualité, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

AVIS.—Le soussigné s'absentant pendant quelques temps, prévient le public que M. B. Lobre est chargé de ses affaires jusqu'à son retour.
9 août—3 G. ORAIN.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, et 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par
GRAY, DURRIVE & Co.
9 août Nouvelle Levée, No. 38.

SANGSUES & TAMARINS.
8000 SANGSUES de choix et tamarins Lieu frais à vendre par
31 juil DUCONGE & PEYCHAUD.

40 BOUCAUTS de Sucre, première qualité, à vendre par
2 août BLANC & BRUGIER.

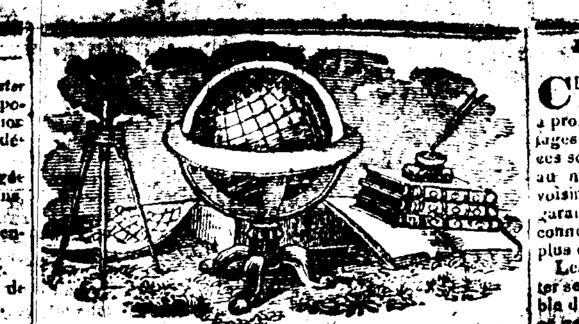

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGEE PAR
Mme FERNET,
Au coin des rues St.-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, et conséquemment propice aux études.

L'établissement sera *permanent*; il ouvrira le 1er. septembre de cette année.

Les études comprendront: Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire et Littérature française et anglaise, Géographie descriptive et historique, Histoire *Ancienne et Moderne*, Chronologie et Mythologie.

La Couture, la *Broderie*, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours élémentaire d'Astronomie avec l'usage du globe et de la sphère, les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs devoirs de religion, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS:

Pensionnaires			$30	
Demi-Pensionnaires, de la	1ère. Classe		16	par mois.
	2e.	do.	14	
	3e.	do.	12	
Externes, do.	1ère.	do.	10	
	2e.	do.	8	
	3e.	do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES.

Langue Espagnole	$4	par mois.
Chant	10	
Piano	10	
Harpe	10	
Guitare		
Dessin	4	
Danse	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a des *lits garnis*, que les parens pourront acheter. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 7 pieds de batt, sur 6 de long et 26 pouces de large, *mesure anglaise*.

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant; de plus, un matelas *suivant la dimension du bois de lit*, un traversin, un oreiller, trois paires de draps, deux moustiquaires blanches de *deux aunes de haut*, trois taies d'oreillers, deux couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-mains, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour absence, à moins qu'elle ne soit pour cause de maladie.

Tous les trois mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année; il sera suivi de quinze jours de vacances. (*La saison étant avancée, il n'y aura point de vacances cette année.*)

Mme FERNET assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même tems que le goût de l'ordre et de l'économie domestique. Elle veillera également *à ce qu'elles observent, même entre elles*, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. FERNET prévient que la langue française, l'anglaise et l'espagnole lui sont familières ainsi qu'à sa famille, et qu'elles seront alternativement parlées dans le pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises.
14 août

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGE PAR
Mme. Vve. VERNIES et Mlles. VERNIES,
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve VERNIES pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation:
M. Delbear, pour l'écriture et l'anglais.
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Toram, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.

Des soins maternels et une surveillance [illegible] mueile, une nourriture saine, un traite[illegible] un choix de professeurs distingués, voilà les [illegible] principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne déviera pas.

CONDITIONS:

Pension, par mois		[illegible]
Demi-pension	do	[illegible]
Externat	do	[illegible]
Harpes, par trimestre		30
Piano	do	30
Danse		22
Chant	do	30
Dessin	do	
Espagnol	do	

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et [illegible] langue anglaise, [illegible] la chronologie, [illegible] genres de couture et [illegible]

[illegible] fois la semaine. [illegible] à l'église le dimanche, [illegible]

[illegible]ement, moyennant $5 [illegible] élève apporte en entrant 2 paires [illegible] de laine, 1 couvre-pied blanc, [illegible] et une timbale d'argent, 1 couteau [illegible] sont payés séparément ou fournis par [illegible]

[illegible] demi-pension se payent par trimestre, [illegible] se paye par trimestre ou par mois, [illegible] mais d'avance aussi. [illegible] ouvertes depuis le 1er. de juillet. [illegible] mères de famille sont invités à visiter l'établissement.

Mme. veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est [illegible] la première classe n'est pas intéressé [illegible] cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle [illegible] qu'il prît une part plus active dans l'ensemble [illegible] d'une maison d'enseignement, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.

M. Louis Tauturier est employé pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis [illegible] chaque semaines. 3 juillet.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, reçus dernièrement par le navire Bolivar, du Hâvre, [illegible] des meilleurs Cordiaux, tels que: [illegible] Crème de Cachou, [illegible] blanche et rougeâtre, [illegible] Rose, Crême de Thé, [illegible] Credato, Vanille, Rosolio, Curaçao double-Hollande, Ratafia de Grenoble, Guignolet d'Angers, Eau de Vie de Dantzick, ou Eau-d'Or, Crême de Fleur d'Orange, Crême de Cassis, Merises à l'eau-de-vie, grandes bouteilles.
Aussi: Chocolat doux de Paris, manufacture patentée, Sirop de Groseille,
Un choix très-délicat des meilleures Gelées, telles que Coings, Groseilles, Prunes et Ananas, en jarres; 24 douzaines Moutarde française, fraîche.
T. LANAVIT,
4 août encoignure des rues de la Douane et Bourbon

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;
Beau et bon Café, à un escalin la livre;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rhum imitation Jamaïque, à 4 escalins le gallon; ou [illegible] pas moins de 2 gallons à la fois;
Liqueurs de la Martinique, [illegible] pour les malades, Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
[illegible] mai encoignures Levée et Ursulines.

WHISKY, MAIS, &c—200 sacs Mais, 2 boisseaux chaque, 37 barils Whisky, 7 dito Huile de Palmachristi, en magasin, à vendre par
GRAY. DURRIVE & Co.
15 juillet 38, Nouvelle Levée.

PENSIONNAT LOUISIANAIS
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée dernièrement par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, réunit, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

M. Cuvellier s'étant voué depuis longtems à l'instruction [illegible] principes ayant déjà été appréciés par un [illegible] nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les [illegible] dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langue Française, Anglaise et Latine. Les élèves au dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront [illegible] cours de mathématiques, qui comprendra: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la [illegible] la Géométrie Descriptive.

Les élémens de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études [illegible]. L'enseignement du Dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupilles lors de leur entrée seront un matelas, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

DROGUES, MEDECINES, ETC.
BONNABEL ET FRERES, pharmaciens, rue Tchoupitoulas, reçoivent par le Wm. Henry, de Philadelphie, un assortiment de drogues, médecines, &c.
2 barils moutarde blanche; 3 do. noire;
5 grosses seringues de toutes grandeurs;
1 grand assortiment de toute espèce d'herbes médicinales;
Une balle de 5 grosses peaux blanches;
16 douzaines bandages à pommes d'ivoire;
1 balle cire vierge; 2 do quassia amara;
50 livres cannelle blanche;
3 grosses brosses à dent, assorties;
300 livres camphre;
2 caisses manne, &c. 19 août

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Jeudi, 15 août 1833—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Succession d'Antonio Palovany alias Padovoni.—Sur motion de George Eustis avocat de Peter L. Sloane, curateur de cette succession, et toutes les personnes intéressées, déduisent le 28 du présent mois ou auparavant, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu par le dit curateur le 29 de mars dernier, ne serait point approuvé et homologué, le dit curateur déchargé et homologué, le dit cautionnement par lui fourni annulé.
Extrait des minutes.
16 août W F C DUPLESSIS, rég.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 10 août 1833—*E. Strong vs. ses créanciers et les créanciers de Strong & Myers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le samedi 14 septembre prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire. En même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que H. R. Cénas soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour.
12 août—9.2p ARMAND PITOT, greffier

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian juge—*Dr. Jacob Eliza Doorrick vs. ses créanciers*—Sur motion de D. Seghers, avocat du pétitionnaire, et sur enregistrement de la copie certifiée des procédures des dits créanciers, qu'ont eu lieu pardevant notaire public—il est ordonné par la Cour que les dits créanciers et toutes personnes y intéressées, aient à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles les dites procédures ne seraient pas homologuées.
Extrait des minutes.
12 août—3 ARMAND PITOT, greffier

BILLET PERDU.
IL a été perdu depuis quelques jours, un billet de la somme de 500 piastres, tiré par J. B. Voisin à l'ordre de M. Joseph Dalliole et endossé par ce dernier, daté du 24 octobre dernier, à un an de date. Celui qui aurait ce billet en sa possession, comme il ne lui est d'aucune utilité, vu que le paiement en a été arrêté, recevra de sincères remerciements en le rapportant à la soussignée, ou une récompense honnête si on l'exige.
POPOTTE DUPUY,
16 août—6 rue Dumaine, No. 150.

Agence de la Gazette Le Voleur, (imprimerie à Leipzig.)
LES soussignés préviennent ceux qui voudront s'abonner à cette feuille que les souscriptions ne seront reçues que dans leur magasin et qu'aucune autre ne sera valide.
E. JOHNS & CO,
12 août rue de Chartres, No. 113.

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir par le paquebot Alabama.
6 balles étamines noires superfines,
1 caisse alépine noire française,
1 do. crèpe d'Italie 6-4 pour voile,
1 do. do. do. 4-4 do.
3 do. percalle blanche, bas-prix.
1 do. bas de coton noirs, do. 12 août

EN débarquement de la barque Caledonia, de Liverpool, et à vendre par les soussignés, Velvetines assorties, Indiennes, Toiles ouvrées, Mousselines en couleur, [illegible] à jour, Robes, Bas de soie, Courtepointes blanches de 12-4, do. de Marseille 12-4, Siamoises.
9 août KENNEDY, DUREL & Co.

A VENDRE par Théodore Nicolet & co,
1 balle indiennes françaises;
1 balle mousselines imprimées françaises;
3 caisses shalls imprimés 12-4 et 8-4, ayant droit au drawback; Quelques pièces indiennes et bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 points;
2 boucauts fil à voile; 3 caisses serrures françaises;
1 do. Liqueurs assorties, de la Martinique, première qualité; 40 do. Vin rouge, château Léoville;
6 do Vin blanc de l'Hermitage, qualité supérieure;
12 do Vin de Champagne, première qualité;
3 do Vin de Grenache. 3 août

Bureau de la Presse à Coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 18 juin 1833.
AVIS est par le présent donné qu'une demande a été faite pour le renouvellement du certificat No. 32, de six actions dans le fond capital de la compagnie, au nom de Henry de Endé; on suppose avoir égaré ces certificats.
18 juin WM. HUDSON, secrétaire

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHE.
REÇU de France par le Concordia, un parti considérable de graines de jardinage fraiches.
Ayant en outre en magasin un assortiment de cet article, récemment reçu du nord, le soussigné est parfaitement en mesure de remplir d'une manière satisfaisante toute demande en gros et en détail, qui pourra lui être adressée.
PRE. LEMOINE,
Rue Royale, No. 139, entre St. Louis et Toulouse, magasin de M. G. Daumer. 2 août.

PLATRE DE PARIS & CIMENT—50 barils Plâtre de Paris; 59 do. Ciment hydraulique et romain, en débarquement du navire Florida, et à vendre au No. 59, rue Bienville, par
2 août JAMES KAIN & STROUD.

INDIENNES—600 pièces Indiennes imprimées, nouveaux dessins, récemment reçues, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
12 août rue Royale, No 117

EN débarquement de la barque Agnes & Ann, et à vendre par les soussignés: Bombazet noir, chemises de flanelle rouge, [illegible] bonnets bleus [illegible] gris.
KENNEDY, DUREL & CO,
5 août rue Toulouse No. 50.

HAY—50 bales hay landing from ship Florida, from New-York, and for sale by
july 24 LINCOLN & GREEN.

ANTOINE BEL, ayant fixé son départ à la fin de cette année, a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vendra aux prix les plus modérés, les marchandises qu'il a en magasin, jusqu'à la fin d'août, époque à laquelle il doit livrer la maison qu'il occupe; il prie en même temps les personnes qui peuvent lui devoir, de vouloir bien solder leurs comptes, ou de venir régler avec lui.
19 juil—19

50,000 CIGARES [illegible] de la Havane, de première qualité, à vendre à des prix modérés.
J. DE ATOCHA,
13 juin rue St Louis, No 55

100 PANIERS Champagne, 1ère qualité, en débarquement du navire Hiram, de la marque G. M. L. B. Rougier, à vendre par
15 juil P. DUBERTRAND.

50,000 DOUVES DE PIPE, à vendre par
6 juin A. QUERTIER & BOUTIN

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Longpré vs. John Cartene—le même vs. le même—le même vs. le même—le même vs. le même.
EN vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. [illegible] Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 2 septembre, à 5 heures, à l'encoignure des rues de la Commune et Girod, un comptoir, étagères, tables, chandeliers, chaises, liqueurs, verres et quelques autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
21 août L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 31 août, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, une VOITURE à quatre roues, en barouche, saisie à la poursuite de Rob. P. Cogley.
19 août L. DAUNOY, marshal

Castagne vs. P. B. Phelps.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'h. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le vendredi 20 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le NEGRE nommé Bonaparte, saisi dans l'affaire ci-dessus.
16 août L. DAUNOY, marshal

Geo. Sewel vs. le capitaine [illegible] McDonald, la goelette John Hope et les consignataires.—Thomas Sewell vs. les mêmes.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le jeudi 19 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St-Louis et Chartres, LA GOELETTE JOHN HOPE, avec ses agrès, apparaux et ameublements, tel que le tout se comporte sur le fleuve, en face de la rue St. Louis, saisie dans l'affaire ci-dessus.
19 août L. DAUNOY, marshal

A. A. Suares vs. James Mooney, Smith vs. le même.
EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente la maison et le terrain, situés dans la rue des Remparts, mesurant environ 30 pieds mesure française, pour être vendus sujets à une hypothèque, le mardi, 15 septembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues de Chartres & St. Louis, saisis dans l'affaire ci-dessus.
16 août L. DAUNOY, marshal

La succession du Dr. L. Harman vs. Eugène Bonnet & Numa Chatellier.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mardi, 27 août, à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux, rue Condé, entre St. Philippe & Ursulines, tables, chaises, verres à lampe, 1 lampe jarre, plateau, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
16 août L. DAUNOY, marshal.

John Arrowsmith vs. Jos. Adams.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 12 septembre, à midi, au café de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un enfant esclave nommé Marther, âgé d'environ 4 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
14 août L. DAUNOY, marshal.

Baptiste Barnhart et Jh. Richou vs. Michel Santiago.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente samedi, 14 septembre, à midi, à la Bourse, une *maison en bois*, située dans la rue Richard entre les rues Pacanniers et St-Jean-Baptiste, dans le faubourg Lacourse, la dite bâtisse ayant 20 pieds de face sur 40 pieds plus ou moins de profondeur,—*saisie dans l'affaire ci-dessus.*
14 août L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 9 septembre prochain, à midi, au Café de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, UN TERRAIN situé au faubourg Tréme, rue Plauché, désigné par le No. 19, mesurant 40 pieds de face sur 140 de profondeur; saisi à la poursuite de Jh. Abat et de J. Fernandez.
9 août L. DAUNOY, marshal

G C Hutchinson vs. P Smith et sa femme, R C Stockton vs. le même, Thos. McConnel vs. le même.
EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le lundi, 26 août prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un esclave nommé Alfred, âgé d'environ 30 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
26 juil L. DAUNOY, marshal.

Wm. Brothers vs. A H Smith.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi 27 août, à 5 heures, à l'encoignure des rues Circus et la Commune, 1 sofa, 1 douzaine chaises, 2 tables d'acajou, 1 miroir, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
19 août L. DAUNOY, marshal.

N. Cox, tuteur des héritiers mineurs de Jos. Thomas vs. M. & Mme. John Erwin.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge *conseiller de la cour de cité*, j'exposerai en vente le vendredi 30 août, à 5 heures, au *Principal*, 1 miroir, 6 chaises, 1 chaise à bras, 3 dame-jeanne, saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 août L. DAUNOY, marshal.

LES soussignés ont reçu par le navire Concordia, du Hâvre, et offrent à vendre,
8 balles Bretagne étroite,
4 dito dito large,
700 Dame-jeannes vides de 5½ gallons,
75000 Tuiles à crochets,
10 balles Couvertes de 3 points.
Aussi, en magasin—Vitres de Baltimore, grandeurs assorties, Couvertures en coton, Champagne de première qualité, Vin de Marseille en barriques, Rum du pays, Poivre de Sumatra, Cire blanche de la Havane, ayant droit au *debenture*.
22 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du navire le Hiram, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, rue Royale, No. 147.—Vin rouge en barriques St. Emilion et Médoc, des années 1825 et 1827; vieille eau-de-vie de Cognac et ordinaire, par pipes et demi-pipes; le tout ayant droit au drawback. Aussi d'importation antérieure, vins en barriques et en caisse des crûs ci-dessus mentionnés, blanc et rouge en caisse.
10 juillet P. LAFAYE.

TUILES—50,000 carrés en débarquement du navire Bolivar, à vendre par
24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE.—45 à 50 boucauts de SUCRE de première qualité, sur une habitation à quelques milles au-dessus de la ville. S'adresser à
12 juillet P. DU BERTRAND, rue St. Louis

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union,
CHS. HATREL,
9 juil rue de Chartres, No. 123.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER
SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre les articles suivans:
25 barils d'huile de Palma-Christi,
200 onces de sulfate de quinine, 35 barils de graine de lin,
10 barils de graine de moutarde noire,
2000 boîtes de pâte pectorale de Regnault aîné,
400 livres de camphre, 20 barils de bois de genièvre,
6000 livres de noir animal, 20 livres d'essence de roses superfine, 50 livres d'opium, 15 barils d'orge perlé,
3000 livres de gomme arabique en sorte, 2000 do. du Sénégal, 20 grosses watts's chlorate matches or lucifers, 10 barils de tamarin,
10 grosses henry's calcined magnesia,
20 douzaines de sirop de callebasse,
25 liv. de colle de poisson de Russie, 100 do. de macée,
500 livres de noix muscade, 10 caisses de seringues françaises, 2000 livres d'amidon, 2 liv. d'acétate de morphine,
8 onces de strychnine, 10 caisses d'arrow-root superfine,
50 livres de benjoin, 100 pèse-sirop en argent,
500 bouteilles d'anti-glaireux du docteur Guillet (véritable), 50 livres de sagou,
100 livres de sucus [illegible],
200 livres de gomme résine de gayac,
500 livres de borax raffiné, 4 grosses de [illegible] toga powders, 100 livres de cubebec, 30 livres de spigelia,
Thériaque de Venise, musc, coriandre, semence de cardamome minor, do. do. major, datum stramonium,
Preston salts, pommade au sain-bois, pois d'iris,
Papier à cautère, nitrate d'argent fondu (français),
Piperin, papier de tournesol, do. curcuma,
10 barils rapure de gayac,
2 estagnons essence de bergamotte (pure), 2 do. de limon,
Simarruba, carmin superfin, oxide de manganèse,
Sous-carbonate de fer, oxide noir de fer, beur d'antimoine, cantharide entière.
L. GAMOTIS,
Rue du Camp, No. 39, entre Commune et Gravier.
31 juillet—10f

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises [illegible] pour le voyage.
WM. C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. 12.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la [illegible] vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.
TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levee, No 15

[illegible]

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi 20 septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,
60 *ESCLAVES DE VALEUR ET DE CHOIX*,
Parmi lesquels se trouvent des bûcherons, scieurs, charrons, charpentiers, charretiers, cochers, domestiques de maison, blanchisseuses, repasseuses, plisseuses, cuisinières &c. &c. Il se trouve aussi des esclaves qui ont travaillé dans une sucrerie. Des imprimés qui paraîtront quinze jours avant la vente, feront connaître les noms, qualités et âges des esclaves. Les conditions, qui seront très-avantageuses aux acquéreurs, seront connues le jour de la vente.
Les actes de vente seront passés en partie à l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, et l'autre par H. Bédeclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 août

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans, le 26 août courant, à 4 heures de l'après-midi, encoignure des rues St. Louis et Dauphine, les meubles dépendant de la succession de feu Jean Puich.
Conditions: Comptant. 16 août—3

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI, 31 septembre, à la Bourse Hewlett, à midi, il sera vendu un lot de terre enclos d'une bonne barrière en pieux, situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan sous le No. 217, ayant 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Morales et Urquhart, sur 120 de profondeur, mesure française.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en obligations endossées à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque.
La vente sera passée en l'étude de W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 août.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse Jefferson*—Cour des Preuves—Succession Balthazar Dusuau,
PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le lundi, 26 août courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 10 actions de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, avec les dividendes et avantages attachés aux dites actions.
Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire. 16 août

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le 4 du mois de septembre prochain et les jours suivants par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse d'Orléans et après l'autorisation d'une assemblée de famille, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Pierre Urbain Forestier, savoir:
PHARMACIE:
Une Pharmacie bien fournie et en très bon état ainsi que tout ce qui en fait partie et qui la concerne, tel que bocaux, comptoirs, bibliothèque et boiserie de pharmacie, entrepôts de remèdes, vases, &c., située à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre.
MEUBLES MEUBLANTS,
Il sera aussi vendu à la maison ci-devant occupée par feu Pierre Urbain Forestier, située dans la rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, les meubles meublants et autres objets de ménage; aussi une barouche et deux chevaux bais.
La pharmacie et tout ce qui en fait partie et la concerne comme il est mentionné ci-dessus sera vendu le 4 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de Hewlett.
Conditions et termes de la vente. La Pharmacie et tous les accessoires seront vendus en bloc, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les meubles meublants et autres objets de ménage, ainsi que la barouche et les chevaux, seront vendus au comptant pour toute somme au-dessous de $100 et à 60 jours, en billets endossés à satisfaction pour toute somme au-dessus de cent piastres.
Aucun effet ne sera délivré aux acquéreurs avant que les conditions de la vente aient été remplies.
Les actes de vente seront passés devant Félix de Armas not. public, en la ville de la Nouvelle-Orléans.
14 août—5

PAR H. J. DOMINGON.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—*Dans l'affaire de Jacques Tourné contre ses créanciers*—Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de la dite Cour, lundi 9 septembre 1833, au domicile du dit Jacques Tourné, les Meubles et autres Effets mobiliers par lui abandonné à ses créanciers.
Conditions—Pour toute somme au-dessous de $100 comptant; $100 et au-dessus, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 9 août

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le lundi 2 septembre, à midi, à la Bourse Hewlett,
Henriette, griffonne âgée de 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison; elle est enceinte de 4 mois et est bonne nourrice, avec sa fille Tranqueline, âgée de 2 ans, garanties des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 août

$20 DE RECOMPENSE.

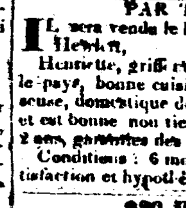

PARTIE *marronne* de chez la soussignée le 26 de juillet, une négresse nommée PRECILLA, âgée de 19 à 20 ans, petite taille, figure riante, ayant une dent de moins de chaque côté de la machoire supérieure, parlant l'anglais et le français, appartenant ci-devant à M. Clément. La susdite récompense et les dépenses raisonnables, seront données à quiconque la logera dans une des geoles de cette paroisse ou la ramènera chez la soussignée *encoignure* St. Philippe et Bourgogne. On l'a vu il y a quelques à bord du bateau à vapeur Huron.
14 août—5 VICTORINE GILLARD.

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noir, pantalon de toile blanche; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
23 juillet— JULES FAZENDE.

$60 DE RECOMPENSE.
EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un jeune mulâtre, âgé d'environ 12 ans, nommé HENRY, taille moyenne, jolie *figure*, *teint très clair*, cheveux châtains, ayant une assez forte brûlure à la joue droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.
La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, en s'adressant à THEODORE NICOLET,
3 juillet rue Royale No. 103.

ESCLAVES DETENUS.—Il a été détenu à la geole de la paroisse Jefferson, une négresse nommée ROSE, se disant appartenir à M. Arnould, de la dite paroisse; aussi, le nègre ROBERT, se disant appartenir à M. Harpont, de la Nouvelle-Orléans; JOHN se disant appartenir à M. Henry, de la Nouvelle-Orléans, DELIA, négresse appartenant à M. Lambert, à la Nouvelle-Orléans; NED, appartenant à M. Henri Collar, dans le bayou Lafourche; DANIEL, nègre appartenant à M. Pollock, habitant de Lafourche.
Un nègre nommé ANTOINE, se disant appartenir à M. Dufilho, à la Nouvelle-Orléans.
Une négresse nommée ABET, se disant appartenir à M. Canu, à la paroisse Jefferson.
2 août VICTOR PICAUD.

ESCLAVES DETENUS.—Les esclaves suivants sont détenus à la geole de la paroisse Jefferson, savoir:
BOB, nègre appartenant à *M. Crémé*, de la Nouvelle-Orléans; *PHILIPPE*, nègre appartenant à M. Gomès, de Manchac; *JOHN*, appartenant à M. Edont, du Kentucky; *NERIE*, négresse appartenant à M. Férand, h. c. l. Les propriétaires sont requis de venir réclamer leurs esclaves, en payant les frais.
9 août V. PICAUD, greffier.

FROMAGE.—50 caisses Fromage pâte-grasse, 100 Fromages tête-de-mort, de Hollande, en débarquement du navire Bolivar, et à vendre par
24 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

LES soussignés ont reçu par le brick Atlas, un nouvel assortiment de verres de Baltimore de toutes grandeurs, qu'ils offrent en vente.
3 juin A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

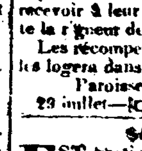

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.
ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
[illegible], rue de Chartres, No. 89.
N.B. *On délivrera gratis des Catalogues périodiques.*
28 août—6m

Bureau de la Compagnie des Distilleries de la Nouvelle-Orléans, le 5 août 1833.
AVIS est par le présent donné à Messieurs les souscripteurs à la balance du fonds capital de la dite compagnie, qu'ils auront à payer le *mercredi*, 6 septembre prochain, [illegible] la Direction, le 3e. dixième [illegible] respectives.
Par ordre de la direction,
7 août—13 SOMMEREAU, secrét.

SEL—325 sacs sel fin, en débarquement du brick Martha, de Liverpool, à vendre par
[illegible] juil BENJ BOOTH & Co.